

Vous travaillez dans la maroquinerie et de la ganterie?

Vous allez recevoir votre prime syndicale.

CP 128.03

Combien vais-je recevoir

La prime syndicale s'élève à 135€ (si vous avez la prime complète) ou 11,25€ par mois d'affiliation dans la **période de référence**.

Comment dois-je faire pour la recevoir ?

Votre employeur vous fait parvenir une attestation, veuillez la renvoyer à votre secrétariat CGSLB. A mentionner sur les attestations : le numéro d'affiliation et le numéro de compte correct.

Quand est-elle payée ?

A partir du 02/05/2018

Quelles est la période de référence ?

01/10/2016 – 30/09/2017

Vos collègues, amis et membres de votre famille peuvent aussi bénéficier de tous les avantages quand ils s'affilient.

Rendez-vous sur : <http://www.cgslb.be/fr/saffilier-a-la-cgslb>

S'affilier ? <http://www.cgslb.be/fr/saffilier-a-la-cgslb/registrer>

Votre Liberté Votre Voix

